

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2006 - Convocation du 19/10/2006  
Compte rendu affiché le : 03/11/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	25

**Présents :** Mme ZUILI; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; M. FORGET; M. MACHURAT; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. CHRETIN (pouvoir à Mme ZUILI); Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMANN); Mle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme BOUHEY)

**Absents :** M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

## Objet : Délégation au Maire pour créer des régies de recettes

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités prévoit les différentes délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat. Parmi ces délégations figure, "la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux".

Il est proposé au Conseil Municipal de donner cette délégation au Maire afin de faciliter la gestion administrative communale, notamment dans le domaine concerné.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **DONNE délégation à Monsieur le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat, de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 26 octobre 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



*Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 08/11/2006  
Publication ou affichage du 09/11/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire.*